

Informations générales

Vacance de poste

Délégué régional académique à la recherche et à l'innovation pour la région Pays de la Loire

NOR : ESRR2534661V

→ Avis

MESRE – DGRI – SITTAR C4

Est déclaré vacant à compter du 1^{er} janvier 2026, au ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Espace, l'emploi de délégué régional académique à la recherche et à l'innovation pour la région Pays de la Loire. Le poste est implanté administrativement à Nantes, au rectorat de région académique, 4 rue de la Houssinière, BP 72616, 44326 Nantes. Le délégué régional sera responsable de la délégation régionale académique à la recherche et à l'innovation pour la région Pays de la Loire et exercera ses fonctions sous l'autorité hiérarchique de la rectrice de région académique, chancelière des universités, qu'il assistera dans les domaines de la recherche, de la technologie, de l'innovation et de la culture scientifique, technique et industrielle (CSTI), en lien avec le secrétaire général de la région académique et en articulation avec le secrétaire général adjoint en charge de l'enseignement supérieur. Le délégué aura notamment en charge le suivi du dispositif crédit impôt recherche (CIR) et jeune entreprise innovante (JEI), l'accompagnement des pôles universitaires d'innovation (PUI) et des politiques de site en matière de recherche et innovation dont les contrats d'objectifs, de moyens et de performance (Comp), la coordination des structures de soutien à l'innovation : plateformes technologiques (PFT), centres de ressources technologiques (CRT), cellules de diffusion technologique (CDT), institut de recherche technologique (IRT), société d'accélération du transfert de technologie (Satt), incubateur de la recherche publique, ainsi que l'animation de la Fête de la science dans la région Pays de la Loire.

Le délégué est placé sous l'autorité fonctionnelle du préfet de région, dont il est le conseiller en matière de recherche et d'innovation. À ce titre, il ou elle travaillera en lien avec la secrétaire générale aux affaires régionales (Sgar) et la direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités (Dreets) qui assurent notamment la supervision du déploiement du programme France 2030 et l'accompagnement des entreprises.

Le délégué régional académique encadrera une équipe de 4 agents (un adjoint, deux chargées de mission et une assistante) implantée au siège de la région académique. La fonction impliquera de nombreux déplacements hebdomadaires couvrant l'ensemble de la région Pays de la Loire et régulièrement à Paris.

Les missions et l'organisation de la délégation régionale académique sont décrites dans les articles R. 112-2 à R. 112-7 du Code de la recherche.

Les principales missions de la délégation Pays de la Loire sont les suivantes :

- cohérence des initiatives prises dans la région avec les orientations de la politique nationale de recherche et d'innovation ;
- favoriser les actions des établissements publics ou des organismes relevant du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Espace ;
- vérifier la réalité de l'affectation à la recherche des dépenses prises en compte pour la détermination du CIR et appréciation des caractères scientifique et technique du projet de recherche présenté pour la qualification de JEI ;
- mener ou susciter toutes les actions en vue de l'émergence ou du renforcement de pôles de recherche et de technologie ouverts sur le monde socio-économique ;
- développer les actions de valorisation, organiser les transferts de technologie de la recherche publique vers les entreprises et encourager la diffusion des nouvelles technologies vers les petites et moyennes entreprises (PME) ;
- accompagner les initiatives territoriales visant à développer et diffuser la CSTI, veiller à leur articulation avec la stratégie nationale, assurer le relais dans la région des actions mises en œuvre par l'État dans le domaine.

Pour exercer ces fonctions, le candidat ou la candidate devra justifier d'une solide expérience professionnelle dans les domaines de la recherche et de l'innovation, d'une grande capacité de dialogue, de qualités rédactionnelles et d'une bonne connaissance des politiques publiques correspondantes.

Il est attendu une connaissance fine des dispositifs France 2030 et des financements européens pour la recherche et l'innovation qu'il ou qu'elle saura efficacement mobiliser auprès des acteurs et partenaires de l'écosystème régional afin d'en assurer leur plein déploiement en Pays de la Loire.

Il devra appartenir à un corps de la fonction publique de catégorie A, fonctionnaire ou assimilé, ou être officier ou agent contractuel d'un niveau équivalent. Il sera nommé par le ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Espace pour une durée de trois ans, renouvelable une fois.

Il sera accueilli sur le poste par la voie de la mise à disposition. En sa qualité de délégué régional académique, il pourra percevoir une indemnité de fonction qui se compose d'une part fixe annuelle et d'une part variable annuelle telles que prévues par le décret n° 2022-1185 du 25 août 2022 et l'arrêté du 25 août 2022.

Le dossier de candidature sera constitué, d'une part, d'une lettre de motivation qui permettra d'apprécier l'expérience du candidat ou de la candidate dans l'administration de la recherche, sa capacité à établir des liens avec le monde socio-économique et d'autre part, d'un curriculum vitae détaillé.

Conformément aux dispositions de l'article R. 112-5 du Code de la recherche, les candidatures doivent être transmises dans un délai de trente jours à compter de la publication du présent avis au Bulletin officiel de l'enseignement supérieur et de la recherche par messagerie électronique aux adresses suivantes :

ce.recteur@ac-nantes.fr

drari-gestion@recherche.gouv.fr

Tous les renseignements sont disponibles au rectorat de région académique (ce.recteur@ac-nantes.fr) ou au ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Espace (drari-gestion@recherche.gouv.fr).